

RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE

2026

Budgets principal et annexes de la Communauté de Communes des Deux Rives

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Préalablement au vote du Budget Primitif 2026, le Conseil Communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Depuis l'application du référentiel budgétaire et comptable M57, l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit qu'il doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

L'article 17 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 précise par ailleurs qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en valeur).

Ce rapport donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de mieux comprendre le contexte dans lequel la collectivité évolue et de débattre des choix budgétaires pour l'année à venir.

Sommaire

I – Le contexte national.....	4
A – Les données macroéconomiques.....	4
B – Les perspectives de la loi de finances pour 2026.....	5
II – La situation financière de la Communauté.....	9
A – Le fonctionnement.....	9
1 – Les dépenses réelles de fonctionnement.....	9
2 – Focus sur les dépenses de personnel.....	10
3 – Les recettes réelles de fonctionnement.....	14
B – L'évolution de l'épargne.....	16
C – L'état de la dette.....	17
D – L'investissement.....	18
1 – Les travaux réalisés et en cours.....	18
2 – Les subventions d'équipement versées.....	18
3 – Les subventions obtenues.....	19
III – Les orientations budgétaires pour 2026.....	20
A – Les grandes politiques publiques.....	20
B – Les équilibres financiers.....	24
1 – Les orientations en matière de recettes de fonctionnement.....	25
2 – Les orientations en matière de dépenses de fonctionnement.....	27
3 – Les orientations en matière de dépenses d'investissement.....	32
4 – Les orientations en matière de recettes d'investissement.....	35
Budgets Annexes.....	36
Budget Annexe : Assainissement non collectif (SPANC).....	36
Budget Annexe : Tourisme.....	37
Budget Annexe : Assainissement Collectif des eaux usées.....	39

I – Le contexte national

Les collectivités locales sont associées à la trajectoire des finances publiques à travers les Lois de Programmation des Finances Publiques (LPFP).

Dans la continuité de la LPFP 2018-2022, une nouvelle loi de programmation, promulguée le 18 décembre 2023, portant sur les années 2023 à 2027 a pour ambition d'inscrire dans la durée le soutien de l'État aux collectivités tout en reconduisant l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Quant à la loi de finances, elle permettra d'encadrer pour 2026 les concours financiers de l'État envers les collectivités locales ainsi que d'adopter éventuellement des dispositifs en matière de fiscalité.

L'élaboration du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte macroéconomique et financier marqué par des incertitudes persistantes au niveau national avec une dynamique de reprise encore fragile.

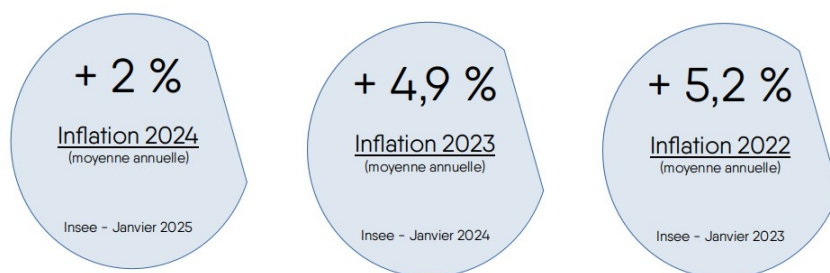
A – Les données macroéconomiques

→ Selon les derniers chiffres disponibles de l'Insee, au deuxième trimestre 2025, la croissance du **Produit Intérieur Brut** (PIB) pour la France en 2025 accélère modérément avec une progression de + 0,3 % après + 0,1 % au 1^{er} trimestre.

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a abaissé, en juin 2025, sa prévision de croissance pour notre pays à 0,6 % pour 2025, contre 0,8 % en mars.

→ Le taux prévisionnel d'**inflation** participe à la détermination du niveau des recettes (taxe sur la valeur ajoutée) et des dépenses du budget de l'État.

Le taux d'inflation d'une année donnée est calculé à partir de la moyenne de l'évolution des prix à la consommation de l'année.



L'inflation demeure faible, l'estimation provisoire de l'Insee est de 0,9 % sur un an en août 2025, bien inférieure à celle observée chez nos voisins européens.

Pour 2026, elle est estimée à 1,3 %.

→ Les prévisions du **déficit public** pour les années 2023 et 2024, issues de la loi de finances pour 2023 et de la loi de finances pour 2024, ont été de nombreuses fois révisées, laissant apparaître une nette dégradation du solde budgétaire.

Le déficit public pour **2023** s'établit à **5,4% du PIB**, tandis que pour **2024**, il se situe à **5,8 %**.

Le ratio d'endettement de la France (poids de la dette publique) est désormais le troisième le plus élevé de l'Union européenne (113 % du PIB), derrière l'Italie et la Grèce.

B – Les perspectives de la loi de finances pour 2026

Suite à la démission du Premier ministre, Sébastien LECORNU, le calendrier budgétaire 2026 est mis à mal. La loi de finances ne pourra vraisemblablement être adoptée en temps voulu.

Elle s'inscrira dans la trajectoire pluriannuelle définie par la loi du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

→ La loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 ambitionne de **réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique** et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

La loi de programmation des finances publiques représente la trajectoire cible dans laquelle doivent s'inscrire les lois de finances.

L'article 17 mentionne que « **les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique**, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son **objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes. »

L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%

Pour 2026, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de 1,3 %.

→ Le Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Ce dispositif, instauré par l'article 186 de la loi de finances initiale pour 2025, s'est accompagné d'un **prélèvement de 1 milliard d'euros** dont 500 millions d'euros pour le bloc communal, répartis à parts égales entre communes et intercommunalités.

Les sommes prélevées seront intégralement restituées aux collectivités par tiers sur trois ans, de 2026 à 2028 :

- à hauteur de 90 % de chacun des tiers, elles seront reversées aux collectivités prélevées, au prorata du montant prélevé sur chacune d'entre elles ;
- à hauteur de 10 % de chacun des tiers, elles augmenteront les montants reversés aux bénéficiaires des fonds de péréquation nationaux.

En 2025, 141 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre contribuent au Dilico pour un montant de 8,97 euros par habitant.

La contribution tient compte de la population mais aussi du **potentiel financier** et du **revenu moyen par habitant**. Cette contribution individuelle est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de 2023.

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes indique que le Dilico « ne tient pas compte des capacités contributives des différentes catégories » et constate qu'il « pèse davantage sur les régions que sur les communes, malgré la meilleure santé financière de ces dernières ».

→ Les cotisations à la CNRACL

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 instaure la hausse du **taux de la cotisation d'assurance vieillesse** applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Le décret du 30 janvier 2025 officialise cette hausse de 12 points des cotisations employeurs à la CNRACL étalée sur 4 ans :

Année	Taux
2024	31,65 %
2025	34,65 %
2026	37,65 %
2027	40,65 %
2028	43,65 %

→ La contribution des collectivités au redressement des comptes publics

Les magistrats de la Cour des comptes ont évalué à **5,4 milliards d'euros** la **contribution des collectivités au redressement des comptes publics** pour 2025 :

- 1 milliard d'euros de Dilico,
- 1,2 milliard d'euros de gel de la TA
- 1,4 milliard d'euros lié à la hausse de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),
- 0,5 milliard d'euros de variables d'ajustement,
- 1,3 milliard d'euros de réduction des crédits budgétaires (fonds vert...).

En juillet, François BAYROU avait prévu une participation des collectivités à hauteur de **5,3 milliards d'euros** pour le **budget 2026**, soit 13 % de l'effort global, mais hors hausse du taux de cotisation de la CNRACL.

Parmi les dispositifs d'économies figuraient :

- le remboursement à hauteur de 30 % du Dilico prélevé en 2025 ainsi que sa reconduction pour 2026 en doublant son montant,

- le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- un poids plus important des variables d'ajustement où a été évoqué d'y intégrer la compensation liée à la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (dont l'évolution était la même que les bases du foncier bâti et de la Contribution Foncière des Entreprises).

L'instabilité gouvernementale ne permet pas actuellement de se projeter quant aux dispositifs susceptibles d'être retenus en loi de finances. Il ne peut cependant être exclu que les collectivités et leurs établissements publics soient associés à la réduction du déficit public selon des modalités qui restent à déterminer.

II – La situation financière de la Communauté

La projection qui suit tient compte des éléments connus à la date de rédaction du présent rapport. Les données présentées, quant au niveau prévisionnel de réalisation pour 2025, sont à analyser avec précaution et seront définitivement arrêtées lors de l'élaboration du compte administratif.

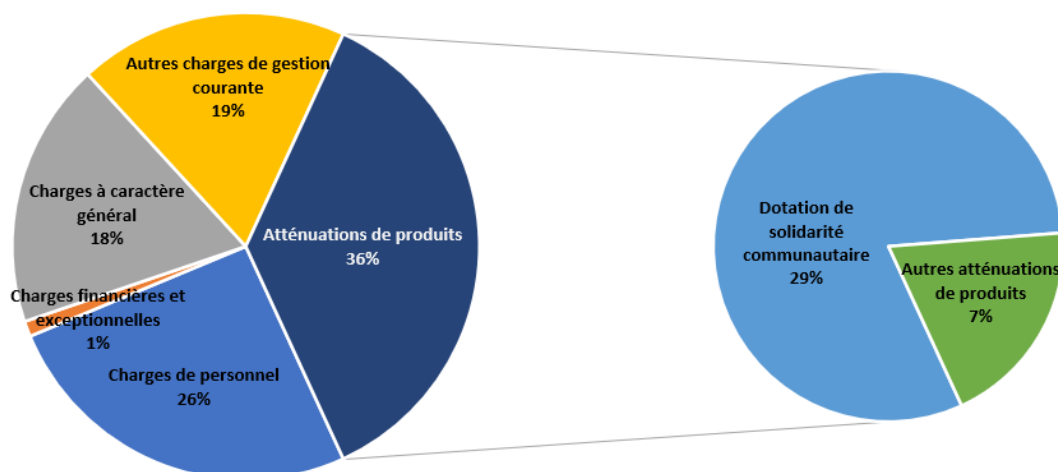
A – Le fonctionnement

1 – Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, pour 2025, atteindraient **37,5 millions d'euros** et seraient en hausse de 4 % par rapport à l'exercice 2024.

	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	% 2025-2024
Atténuations de produits	13 219 792 €	13 254 432 €	13 223 857 €	13 090 693 €	13 620 037 €	4 %
Charges de personnel	6 748 591 €	7 774 064 €	8 524 437 €	9 202 102 €	9 600 000 €	4 %
Charges à caractère général	4 866 157 €	5 258 084 €	6 488 291 €	6 859 069 €	6 900 000 €	1 %
Autres charges de gestion courante	5 628 084 €	6 053 006 €	6 259 499 €	6 595 456 €	7 010 000 €	6 %
Charges financières	412 836 €	357 994 €	376 661 €	353 775 €	400 000 €	13 %
Charges exceptionnelles	8 029 €	2 406 €	3 562 €	1 075 €	2 000 €	86 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	30 883 490 €	32 699 987 €	34 876 307 €	36 102 170 €	37 532 037 €	4 %

Structure des dépenses réelles de fonctionnement – Prévision réalisation 2025 :



Les atténuations de produits, avec 13,6 millions d'euros, représenteraient 36 % des dépenses.

	2021	2022	2023	2024	2025	% 2025-2024
Atténuations de produits	13 219 792 €	13 254 432 €	13 223 857 €	13 090 693 €	13 620 037 €	4,0 %
Dotation de solidarité communautaire	10 925 162 €	10 964 162 €	10 964 162 €	10 965 712 €	10 980 000 €	0,1 %
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 845 748 €	1 839 639 €	1 785 460 €	1 629 007 €	1 640 000 €	0,7 %
Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico)					530 656 €	- %
Contribution pour le redressement des finances publiques	444 984 €	444 984 €	444 984 €	444 984 €	444 984 €	0,0 %
Dégrèvements	3 898 €	5 647 €	5 093 €	6 988 €	7 500 €	7,3 %
Reversement de TVA - Régularisation N-1			24 158 €	27 105 €	- €	-100,0 %
Reversement DGF aux communes				16 897 €	16 897 €	0,0 %

A l'intérieur de ce chapitre, nous retrouvons **la dotation de solidarité communautaire** versée aux communes : avec un montant approchant les 11 millions d'euros en 2025, elle reflète à elle seule **29 %** de nos dépenses de fonctionnement.

Depuis 2025, avec un montant de **530 656 €**, ce chapitre intègre le prélèvement au **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales**.

Quant aux **charges à caractère général**, en 2025, elles se situeraient autour de 6,9 millions d'euros.

2 – Focus sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel seraient en **hausse de 4 %** entre 2024 et 2025 et représenteraient 26 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

En ce qui concerne les intercommunalités de notre strate, le poids des frais de personnel est de 40,9 % en 2023.

Outre la rémunération et les charges, ce chapitre intègre également la médecine du travail, l'assurance du personnel et notre contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

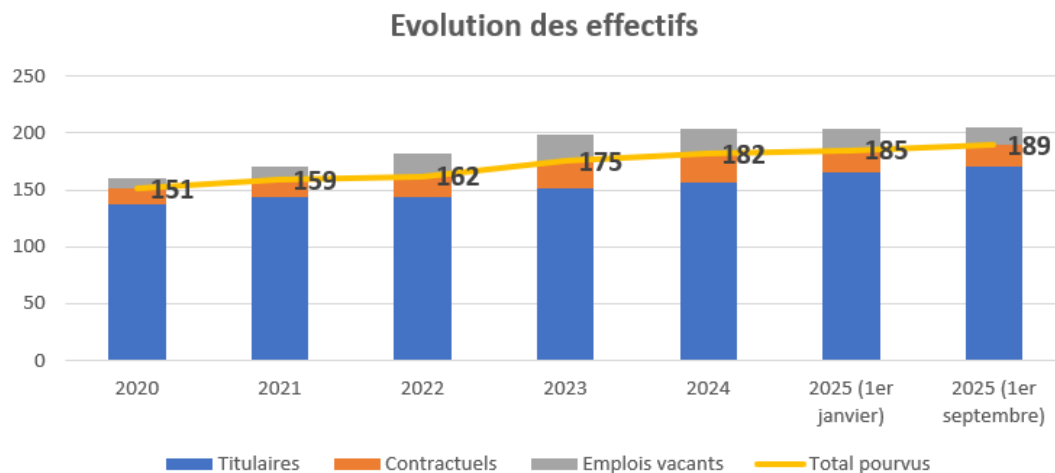
Les modifications statutaires imposées par la loi ainsi que le glissement vieillesse technicité ont un impact sur notre budget.

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Evolution des effectifs depuis 2020

ANNÉE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS PAR TITULAIRES	CONTRACTUELS	EMPLOIS VACANTS	TOTAL POURVUS
01/01/2020	161	137	14	9	151
01/01/2021	170	144	15	11	159
01/01/2022	182	144	18	20	162
01/01/2023	200	151	26	23	177
01/01/2024	206	157	27	22	184
01/01/2025	203	165	20	18	185
01/09/2026	205	170	19	16	189

Les effectifs budgétaires correspondent aux emplois créés et existants dans notre établissement au 1^{er} septembre, qu'ils soient pourvus ou pas.



Les effectifs budgétaires sont stables, avec 2 postes supplémentaires au 1^{er} septembre 2025 correspondant à la création de deux postes administratifs, un affecté au service assainissement et l'autre au service Ressources Humaines.

Le nombre d'agents titulaires a augmenté de 5. Cela s'explique par 7 entrées (la nomination ou la titularisation d'agents contractuels, l'arrivée par mutation) et 2 départs (1 mutation et 1 retraite).

ENTRÉES (7) :

- le recrutement de 3 agents par mutation :

- 2 adjoints techniques (catégorie C) au service assainissement et voirie,
- 1 adjoint administratif (catégorie C) instructeur des autorisations du droit des sols au service urbanisme,

- la nomination stagiaire de 3 agents, précédemment en contrat :

- un adjoint technique au service entretien des locaux,
- un auxiliaire petite enfance à la Crèche,
- un adjoint technique au service assainissement,

- la **nomination stagiaire d'un Gardien Brigadier à la Police Intercommunale** selon la procédure spéciale prévue à l'article L 4139-2 du Code de la Défense.

SORTIES (2) :

- un agent titulaire a fait valoir ses droits à la retraite (service piscine),
- un agent est parti par mutation dans une autre collectivité.

Par ailleurs, au 1^{er} septembre 2025, 16 emplois étaient vacants :

- 6 postes sont en attente de recrutement :

- 1 ingénieur au service technique (Directeur Service Technique),
- 1 adjoint technique - piégeur agréé (10h hebdomadaires),
- 1 adjoint technique (1/2 temps) au service entretien piscine,
- 1 Éducateur de Jeunes Enfants à la petite crèche,
- 2 adjoints administratifs aux services Ressources Humaines et assainissement

- 2 postes sont vacants dans le cadre d'un détachement (Attaché Hors classe détaché sur un emploi fonctionnel et Technicien Assainissement),

- **enfin, 8 postes sont vacants** soit faute de pouvoir recruter, soit car les postes n'ont pas été supprimés :

Catégorie A (4 postes)

- 1 Directeur Général Adjoint des Services,
- 1 directeur adjoint aux finances,
- 1 Conseiller APS au sport (retraite),
- 1 Attaché en administration générale,

Catégorie C (4 postes)

- 1 adjoint d'animation au service culture suite à promotion interne de l'agent en catégorie B,
- 1 adjoint technique au service assainissement suite à nomination de l'agent dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise,
- 1 agent de maîtrise au service rivière,
- 1 agent de maîtrise principal de 1ère classe au service assainissement suite à un départ en retraite.

COMPOSITION DES EFFECTIFS

La filière la plus représentée est la filière technique : 47 % de l'effectif total.

57 % des agents sont des femmes.

62 % des agents appartiennent à la catégorie hiérarchique C,

30 % à la catégorie B,

8 % à la catégorie A.

22 postes sont à temps non complet (dont 7 à l'école de musique).

L'âge moyen des agents est de **47 ans**.

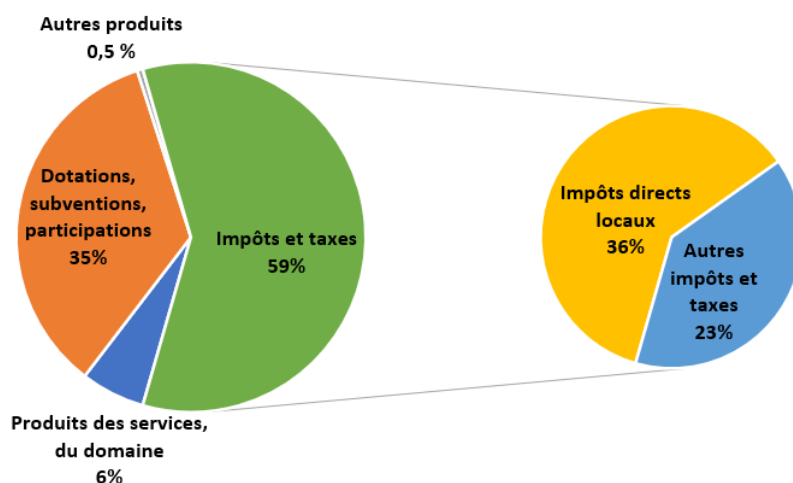
- 45 % des agents ont plus de 50 ans,
- 45 % des agents ont entre 30 et 49 ans,
- 10 % des agents ont moins de 30 ans.

3 - Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteindraient **43,3 millions d'euros** en 2025 et seraient en hausse de 1 % par rapport à l'exercice 2024.

	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	% 2025-2024
Atténuations de charges	33 801 €	56 935 €	37 675 €	75 219 €	32 000 €	-57 %
Produits des services, du domaine	1 928 246 €	2 201 002 €	2 246 088 €	2 529 244 €	2 580 000 €	2 %
Impôts et taxes	21 878 625 €	22 636 272 €	23 542 908 €	24 886 526 €	25 512 000 €	3 %
Dotations, subventions et participations	12 644 763 €	13 091 281 €	13 731 143 €	14 152 703 €	14 992 288 €	6 %
Autres produits de gestion courante	135 156 €	211 234 €	261 742 €	360 639 €	192 000 €	-47 %
Produits financiers	18 €	19 €	34 €	47 €	40 €	-14 %
Produits exceptionnels	51 953 €	503 523 €	657 889 €	792 546 €	3 000 €	-100 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	36 672 563 €	38 700 266 €	40 477 479 €	42 796 923 €	43 311 328 €	1 %

Structure des recettes réelles de fonctionnement – Prévion réalisation 2025 :



Depuis ces dernières années, le **panier fiscal du bloc communal** a été profondément **modifié** : suppression de la taxe d'habitation, division par deux des valeurs locatives des locaux industriels. A cela s'ajoute la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Les **impôts directs locaux** représentent désormais seulement **36 % de nos recettes de fonctionnement**, alors qu'en 2020, ils en représentaient 63 %.

Entre 2024 et 2025, ces impôts directs locaux **progresseraient seulement de 1 %**, sous l'effet notamment d'une **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales** de 1,7 %.

AR Prefecture

082-248200016-20251017-2025CC7_1_1_88-DE
Reçu le 28/10/2025
Publié le 28/10/2025

Par ailleurs, il est à noter qu'en 2025, le taux d'exonération partielle des taxes foncières sur les propriétés non bâties concernant les terres agricoles est passé de 20 à 30 %, sans compensation pour les collectivités concernées.

Depuis 2023, en lieu et place de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**, la Communauté se voit attribuer une **fraction de la TVA**. Pour une moyenne de 1 508 144 € sur la période 2020-2022, le montant de la compensation (fraction de TVA) s'élève à 1 410 000 € en 2025.

	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	% 2025-2024
Impôts directs locaux (TH et TF)	12 988 740 €	13 496 592 €	14 624 822 €	15 374 339 €	15 497 000 €	1 %
Rôles supplémentaires	30 725 €	7 634 €	3 258 €	22 265 €	17 010 €	-24 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 503 772 €	1 546 948 €				-%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	- €	- €	- €	560 244 €	570 000 €	2 %
Taxe milieux aquatiques	32 014 €	32 022 €	32 144 €	32 002 €	32 000 €	0 %
Taxe de séjour	- €	- €	- €	15 836 €	40 000 €	153 %
FNIGIR	4 925 745 €	4 925 745 €	4 925 745 €	4 925 745 €	4 925 745 €	0 %
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales					315 245 €	-%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales	2 397 629 €	2 627 331 €	2 699 057 €	2 698 264 €	2 705 000 €	0 %
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			1 257 882 €	1 257 831 €	1 410 000 €	12 %
Total des impôts et taxes	21 878 625 €	22 636 272 €	23 542 908 €	24 886 526 €	25 512 000 €	3 %

Comme le montre le tableau ci-dessous, ce sont désormais plus de **10 millions d'euros** que nous percevons au titre des **compensations fiscales** dont **99 % liées à la diminution des bases des locaux industriels**.

	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	% 2025-2024
Compensation – Taxe foncière (bâti)	8 357 €	8 123 €	8 339 €	8 566 €	9 533 €	11 %
Compensation – Taxe foncière (non bâti)	39 020 €	31 704 €	25 720 €	20 965 €	16 874 €	-20 %
Compensation – Taxe foncière (bâti) – Locaux industriels	3 274 243 €	3 405 340 €	3 663 198 €	3 992 167 €	3 985 310 €	0 %
Compensation – TP / CFE	21 206 €	26 467 €	30 146 €	35 369 €	46 407 €	31 %
Compensation – CFE – Locaux industriels	5 078 756 €	5 288 719 €	5 686 560 €	6 075 726 €	6 334 592 €	4 %
Compensation – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	523 €	- €	- €	- €	- €	-%
Compensation – Taxe GEMAPI (TF et CFE – Locaux industriels)	18 001 €	18 001 €	18 001 €	18 001 €	18 001 €	0 %
Compensation – Réforme 2025 TH résidences secondaires					15 081 €	-%
Total des compensations fiscales	8 440 106 €	8 778 354 €	9 431 964 €	10 150 794 €	10 425 798 €	8 %

Dont montant des compensations lié à la baisse de moitié des bases fiscales des établissements industriels

	8 371 000 €	8 712 060 €	9 367 759 €	10 085 894 €	10 337 903 €
--	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------

Ces réformes ont un **impact** direct sur le **dynamisme de nos ressources fiscales**.

Désormais le bloc communal, avec la **perte de son pouvoir fiscal**, voit son **autonomie financière fortement dégradée** compte tenu du poids des dotations et compensations en comparaison aux impôts directs locaux pour lesquels nous disposons encore du pouvoir de taux.

B – L'évolution de l'épargne

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Estimation 2025	Écart 2025/2024
(1) RECETTES DE GESTION (hors cessions)	36 620 591 €	38 196 724 €	39 819 556 €	42 004 331 €	43 308 288 €	1 303 957 €
(2) DÉPENSES DE GESTION (hors travaux en régie)	30 457 605 €	32 339 587 €	34 496 084 €	35 747 320 €	37 130 037 €	1 382 717 €
(3) ÉPARGNE DE GESTION = (1) - (2)	6 162 986 €	5 857 137 €	5 323 472 €	6 257 011 €	6 178 251 €	-78 760 €
(4) Résultat financier	-412 818 €	-357 976 €	-376 627 €	-353 728 €	-399 960 €	-46 232 €
(5) Résultat exceptionnel	42 943 €	291 289 €	67 120 €	13 258 €	1 000 €	-12 258 €
(6) ÉPARGNE BRUTE (CAF) = (3) + (4) + (5)	5 793 111 €	5 790 451 €	5 013 965 €	5 916 541 €	5 779 291 €	-137 250 €
(7) Amortissement capital de la dette	1 829 766 €	1 920 150 €	1 986 456 €	1 953 069 €	2 112 148 €	159 079 €
(8) ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE) = (6) - (7)	3 963 345 €	3 870 301 €	3 027 509 €	3 963 472 €	3 667 143 €	-296 329 €

Notre **épargne de gestion** serait **stable** en 2025, et ce malgré une hausse plus rapide de nos dépenses que de nos recettes de fonctionnement. Dans le calcul de l'épargne ne sont pas intégrés les produits des cessions, en 2024, ils étaient de 778 000 €.

Quant à notre **épargne nette**, après remboursement du capital de la dette, elle se situerait autour de **3,7 millions d'euros**, soit une baisse estimée de près de 300 000 € liée à une augmentation de notre annuité de la dette.

Notre **taux d'épargne** se situerait à **13,3 %** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement). La moyenne des Communautés de Communes à fiscalité additionnelle de notre strate se situe à 15,3 % en 2023 et le seuil de vigilance est à 10 %.

La **capacité de désendettement** de la Communauté de Communes, dans le cas où la totalité de l'épargne brute serait consacrée au remboursement de la dette, est de **2,6 ans**, la moyenne se situant à 2,2 et le seuil d'alerte à 10 ans.

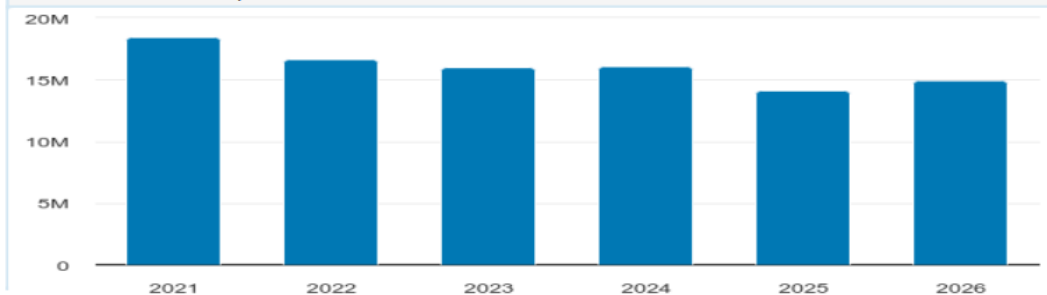
La Communauté **bénéficie d'indicateurs financiers qui demeurent favorables**. Ils doivent être toutefois suivis compte tenu de l'impact à venir de la loi de finances pour 2026 ainsi que des prises de compétences et des emprunts futurs.

C - L'état de la dette

A ce jour, en 2025, aucun emprunt n'a été mobilisé sur l'exercice. Toutefois, une consultation va être lancée afin de souscrire un emprunt de 1,9 million d'euros permettant de financer les restes à réaliser.

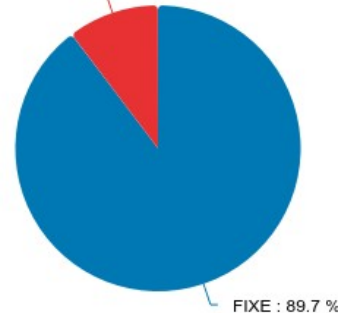
Le capital restant dû prévisionnel au 31/12/2025 s'élève à **14 978 934,32 €** pour 14 091 081,83 € au 31/12/2024, soit une hausse de près de 888 000 €.

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

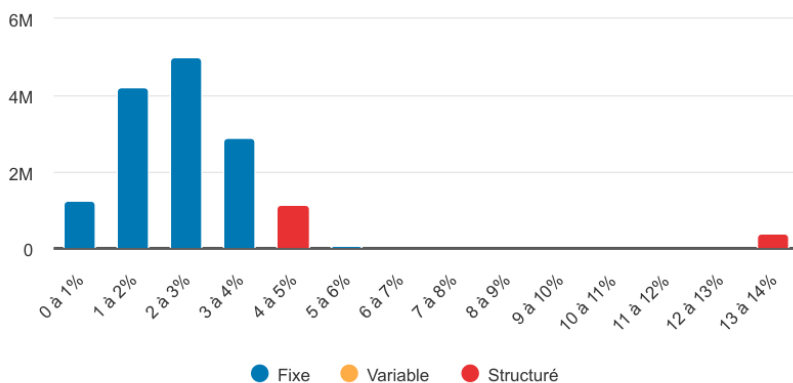


Répartition par type
de taux :

STRUCTURES : 10.3 %



Répartition de l'encours par tranches de taux :



D - L'investissement

L'année 2025 n'étant pas encore terminée, il est difficile d'évaluer de manière certaine le niveau d'exécution

1 – Les travaux réalisés et en cours

	2021	2022	2023	2024	Réalisé au 01/10/2025
Les travaux et acquisitions	5 589 799 €	5 932 115 €	4 927 673 €	8 074 810 €	4 998 393 €
20 – Immobilisations incorporelles	15 972 €	172 808 €	206 636 €	218 752 €	78 390 €
21 – Immobilisations corporelles	3 414 182 €	4 065 970 €	3 416 283 €	3 918 530 €	3 353 361 €
23 – Immobilisations en cours	2 159 645 €	1 693 336 €	1 304 753 €	3 937 528 €	1 566 642 €

A début octobre 2025, le niveau de nos travaux et acquisitions avoisine les 5 millions d'euros dont 1,5 million d'euros d'opérations de voirie.

Ensuite, cela comprend notamment les dépenses suivantes :

- les travaux dans les écoles pour 1,3 million d'euros dont 580 000 € liés à la transition énergétique des écoles,
- les travaux de réhabilitation de la tour de Chappe (300 000 €),
- la création d'une recyclerie (515 000 €).

En ce qui concerne la réalisation du musée de la faïence et de la batellerie et de l'espace coworking, les travaux ont pris du retard et devraient débuter en fin d'année, d'où le faible niveau d'exécution (109 000 € et 40 000 €).

2 – Les subventions d'équipement versées

Comme chaque année, la Communauté subventionne des projets, principalement communaux. Les subventions versées sont en fonction de l'avancée des travaux.

Cela concerne notamment le petit patrimoine public et privé, les équipements sportifs, les aires de jeux, le locatif public, l'éclairage public, les trottoirs, les places, l'aide aux entreprises, aux commerces et à l'agriculture, le tourisme, les maisons de santé, l'environnement.

Les **subventions d'équipement versées** s'élèvent à **plus de 1,4 million d'euros** en 2025 dont 675 000 € à destination des communes.

	2021	2022	2023	2024	Réalisé au 01/10/2025
204 – Subventions d'équipement versées	1 329 137 €	2 010 731 €	1 940 383 €	2 082 619 €	1 410 231 €

Ce montant devrait évoluer compte tenu des demandes de versement en cours, que ce soit pour les fonds de concours ou l'aide à l'immobilier des entreprises.

3 – Les subventions obtenues

Pour soutenir les investissements réalisés, la Communauté perçoit des **subventions**, celles-ci s'élèvent à **1,8 million d'euros**. Elles proviennent principalement de l'État, du Département et de la Région. En 2025, nous avons perçu les subventions du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la maison de santé et son extension (370 160 €).

	2021	2022	2023	2024	Réalisé au 01/10/2025
Etat	262 870 €	161 170 €	473 192 €	- €	281 527 €
Etat – Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux	100 181 €	148 804 €	619 678 €	503 821 €	141 532 €
Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local	87 097 €	83 137 €	- €	27 735 €	- €
Fonds européens					370 160 €
Région	- €	154 508 €	262 111 €	195 412 €	309 608 €
Département	478 226 €	248 341 €	978 161 €	774 012 €	526 248 €
Autres	5 401 €	28 125 €	54 448 €	5 000 €	124 251 €
Total subventions	933 775 €	824 085 €	2 387 590 €	1 505 979 €	1 753 326 €

III – Les orientations budgétaires pour 2026

Les grandes lignes et orientations du budget 2026 sont déclinées en suivant, tout d'abord par politiques publiques pour ensuite avoir une vision financière d'ensemble.

A – Les grandes politiques publiques

Le budget, véritable outil de pilotage, permet de retracer nos projets et ambitions pour notre territoire.

Le budget 2026, tel que proposé, est avant tout un budget de transition où la définition de nos futures politiques se fera par la prochaine équipe communautaire. Il s'agit de poursuivre les programmes lancés et de se donner les moyens d'honorer nos engagements.

1. La Communauté, un territoire pour entreprendre

La politique économique

La Communauté accorde un **soutien direct et volontariste à l'économie locale**.

En 2021, a été mis en place le dispositif de l'**aide à l'immobilier** pour accompagner les investissements des entreprises créatrices de ressources et d'emplois. Ce dispositif contribue à **conforter le tissu économique local** et à **développer l'attractivité de notre territoire**.

Depuis la mise en place de ce dispositif, **37 projets ont été soutenus** représentant un investissement sur le territoire de 23 millions d'euros. La Communauté a apporté son soutien en allouant **2 258 000 € d'aides**. Une somme de 100 000 € sera prévue pour 2026 afin de donner suite aux derniers dossiers déposés. Devront être réintégrés les restants à verser sur les dossiers antérieurs.

Afin de développer notre **capacité d'accueil d'entreprises**, l'année 2023 a vu le lancement d'études du **projet d'aménagement de la zone Goudourville Pommevic**. Cette opération porte sur 13 hectares. Une acquisition de terrain est en cours afin notamment de créer l'accès à cette zone. Une convention de mandat d'études a été passée avec l'ARAC Occitanie où près de **150 000 €** sont reportés en 2026 venant se rajouter aux 60 000 € destinés à la démolition d'une maison.

La politique agricole

L'agriculture représente un secteur important sur notre territoire. En 2021, un nouveau règlement des aides a été mis en place. Près de **68 000 € d'aides** ont été attribuées portant sur 34 dossiers.

En 2026, seraient inscrits **15 000 €** au titre des aides matérielles et **1 600 €** pour des audits ou certifications.

2. La Communauté, un territoire solidaire

Solidaire envers ses communes membres

La Communauté contribue au fonctionnement et à l'investissement des communes.

La Dotation de Solidarité Communautaire, avec un montant de **10 975 000 €**, serait en baisse de 5 200 € en 2026 suite à une évolution des effectifs scolaires (-13).

Il vous est proposé de reconduire les critères de répartition existants.

Il est rappelé que la répartition de cette dotation doit tenir compte du revenu par habitant de la commune et de l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune. Ces deux critères doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la dotation de solidarité communautaire entre les communes. Des critères complémentaires peuvent être choisis par le Conseil Communautaire. La mise en application de ces nouveaux critères a été actée par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2021.

Une nouvelle répartition devra être proposée pour la période 2027-2032.

Par ailleurs, soucieuse d'accompagner les investissements des communes, **1,8 million d'euros** sont destinés aux fonds de concours afin d'honorer nos engagements.

La commission prospective financière a engagé une démarche de mise à plat de nos politiques en matière de fonds de concours. En effet, certains dispositifs datant de 2001, il convient d'orienter nos dispositifs afin de répondre aux mieux aux attentes des communes, tout en gardant un cadre et une enveloppe adaptée à nos moyens.

Solidaire à travers le Centre Intercommunal d'Actions Sociales

Le CIAS œuvre pour déployer ses services auprès des aînés, des personnes en difficulté ou en situation de handicap.

Pour cela, la Communauté apporte sa contribution en versant une subvention de fonctionnement. Pour 2026, elle serait d'un montant maximum de **1 050 000 €** (740 000 € en 2025, 1 018 500 € en 2024).

Solidaire en accompagnant le logement social

Une autorisation de programme afin de soutenir le développement et la réhabilitation du parc locatif public a été créée en 2024. Un crédit de paiement serait inscrit en 2026 à hauteur de **400 000 €**, le montant reste toutefois à affiner avec les bailleurs sociaux afin de tenir compte de l'avancée des opérations.

Solidaire avec le secteur associatif

Le secteur association contribue à l'animation de notre territoire à travers les divers secteurs d'activité (commerce, tourisme, sport, culture...).

La Communauté accompagne ses associations, notamment pour l'organisation de manifestations. L'enveloppe allouée au secteur associatif serait de **2,1 millions d'euros**. Des arbitrages restent à faire et pour certaines, les attributions individuelles seront soumises à adoption de la future équipe communautaire.

3. La Communauté, un territoire actif

Notre intercommunalité dispose d'**équipements structurants** afin de faire bénéficier aux habitants, visiteurs d'un cadre de vie privilégié.

Que ce soit en termes d'équipements culturels, touristiques ou sportifs, des moyens sont alloués afin d'offrir un panel varié et de qualité.

Les projets émergents se poursuivant pour cette année 2026, il s'agit notamment de :

- la poursuite de notre **programme voirie** pour un montant conséquent de **3 millions d'euros**,
- les travaux sur les **écoles** d'un montant total de **1,2 million d'euros** avec entre autres le **regroupement pédagogique des écoles de Saint Vincent Lespinasse et Saint Paul d'Espis** (800 000 €),
- l'aménagement à l'étage de l'office de tourisme d'un **espace de bureaux partagés**, ce lieu doit permettre l'installation et ou la délocalisation sur notre territoire de postes de travail ou missions pour désengorger les métropoles et

ainsi apporter un confort de travail. Une somme de **580 000 €** est affectée à cette opération.

- le **musée de la faïence** : le musée actuel intégrerait le bâtiment situé en face de l'office de tourisme à Au villar. Le coût de l'opération est estimé à 2,6 millions d'euros. Une somme de **600 000 €** serait inscrite en 2026.

- une première tranche de **travaux sur les terrains du golf** pour **293 000 €**. Suite à un audit, il serait nécessaire de réaliser un programme total de 550 000 €.

Désormais, depuis 2024 et ce afin de financer la **promotion touristique**, la **taxe de séjour** est en vigueur sur notre territoire : la recette prévisionnelle attendue pour 2026 est de **50 000 €**.

4. La Communauté, un territoire durable

Face aux enjeux du développement durable, la Communauté poursuit son engagement en travaillant aussi bien sur la **transition énergétique** que la **préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**.

Sobriété énergétique

Tous les travaux évoqués précédemment dans le cadre de nos équipements structurants possèdent un volet sobriété énergétique.

La Communauté entend poursuivre les opérations de transition énergétique.

Certains bâtiments bénéficieraient également de travaux visant à **réduire nos consommations** énergétiques : le COSEC (239 000 €), la médiathèque de Valence d'Agen (142 500 €) et le centre de loisirs (38 000 €).

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La Communauté de Communes intervient sur la gestion des cours d'eau et de leurs berges depuis 2005. Un **programme de gestion des cours d'eau** pour la période 2020-2024 a été mis en place. Ce programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques fait l'objet d'un bilan et d'une révision du programme d'actions. Un technicien rivière a été recruté afin de mener à bien cette mission.

L'optimisation de la gestion de nos déchets et le développement de l'économie circulaire

Notre intercommunalité adhère au **Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères** de moyenne Garonne moyennant une contribution qui, ces dernières années augmente fortement. Pour 2026, nous allons certainement atteindre **2,2 millions d'euros**, soit une hausse estimée à 940 000 € par rapport à 2025.

En 2024, il a été décidé de mettre en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec l'application de **taux différenciés applicables aux zonages** définis par le SMEEOM prenant en compte l'importance du service rendu.

Les taux proposés allant de 2,50 % à 3,50 % représentent moins d'un tiers du taux moyen de TEOM en Occitanie (11,6%), la moyenne départementale se situant à 11,1 %. Le produit estimé pour 2026 est de **575 000 €**.

En 2026, sera mis en fonctionnement la **recyclerie** afin de **réduire les déchets en favorisant le réemploi et la réutilisation des produits**, plutôt que leur élimination. Elle agit ainsi dans une perspective de développement durable et de consommation responsable.

B – Les équilibres financiers

Les grandes orientations telles qu'elles vous ont été présentées seront reprises dans notre budget à venir dont les grands équilibres suivent.

Il est à souligner que ce projet de budget n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser. Par conséquent, en 2026, un budget supplémentaire sera adopté afin d'intégrer l'ensemble de ces éléments.

Des arbitrages restent à faire pour le budget 2026 et le seront également dans les années à venir afin de ne pas fragiliser la situation financière de notre intercommunalité.

La prochaine équipe communautaire aura pour mission de redéfinir nos modes d'intervention en fonction des moyens dont nous disposerons.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025	Réalisé estimé 2025	Orientations budgétaires 2026
Impôts et taxes	25 508 346	25 512 000	25 426 745
Dotations et participations	14 998 988	14 992 288	14 310 000
Produits des services et du domaine	2 608 214	2 580 000	2 605 000
Atténuations de charges	35 000	32 000	30 000
Autres produits de gestion courante	203 756	192 000	132 000
Produits financiers	34	40	40
Produits exceptionnels	10 000	3 000	10 000
TOTAL RECETTES RÉELLES	43 364 338	43 311 328	42 513 785

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025	Réalisé estimé 2025	Orientations budgétaires 2026
Charges de personnel	9 856 555	9 500 000	10 034 000
Charges à caractère général	7 960 000	6 900 000	7 865 000
Autres charges de gestion courante	7 047 932	7 010 000	6 905 000
Atténuations de produits	13 621 753	13 620 037	14 305 796
Charges financières	406 000	400 000	440 000
Charges exceptionnelles	10 130	2 000	10 000
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	38 902 370	37 432 037	39 559 796

Dont produits de cessions	-	-	32 000	ÉPARGNE BRUTE	4 461 968	5 879 291	2 921 989
---------------------------	---	---	--------	----------------------	------------------	------------------	------------------

Remboursement dette en capital	2 141 000	2 112 148	2 300 000
ÉPARGNE NETTE	2 320 968	3 767 143	621 989
Dépenses non affectées	555 000	-	555 000
ÉPARGNE NETTE CORRIGÉE	2 875 968	3 767 143	1 176 989

L'épargne nette projetée pour 2026 tient compte d'un taux de réalisation à 100 %, ce qui ne sera pas le cas. Toutefois, une comparaison de budget à budget met en avant une baisse de 1,7 million d'euros.

Une vigilance accrue doit être observée afin de mener à bien nos missions et de se doter d'un plan pluriannuel d'investissement soutenable.

1 – Les orientations en matière de recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles** de la section de **fonctionnement**, avec un montant de **42,5 millions d'euros**, sont estimées en **baisse de 2,0 %** par rapport au budget de 2025.

1.1 Les recettes fiscales

Les recettes issues de la fiscalité sont estimées **à taux constant à 25,43 millions d'euros** pour 2026, contre 25,50 millions pour 2025.

Il est intégré une évolution des bases fiscales pour 2026 de 1,5%, le produit supplémentaire serait de 237 000 € (impôts directs locaux et taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit un produit attendu de :

- 15 729 000 € d'impôts directs liés à la fiscalité additionnelle,
- 575 000 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En 2026, le calcul de revalorisation des bases resterait basé sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé et sera connu en décembre.

Aucun dynamisme sur les fractions de TVA n'est proposé et sont reconduites les inscriptions de 2025 :

- 2 705 000 € en lieu et place de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- 1 410 000 € en lieu et place de la suppression de la CVAE.

La recette induite du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est estimée à **4 925 000 €**, identique aux années précédentes.

En ce qui concerne le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), pour lequel nous avons bénéficié pour la première fois en 2025 d'un reversement de 315 245 €, aucune prévision en ce sens n'a été faite pour 2026.

1.2 Les recettes étatiques

Comme nous l'avons évoqué, l'enveloppe nationale de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) poursuivrait sa chute, une **baisse de près de 170 000 €** est anticipée (- 7%).

De plus, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait continuer de diminuer pour arriver à un montant estimé de **845 000 €**, soit une perte de près de 62 000 € par rapport à 2025.

Les **compensations fiscales**, comme évoqué dans les dispositifs d'économies du Gouvernement, sont revues à la baisse pour 90 000 € et atteindraient **10,3 millions d'euros**.

1.3 Les recettes des services

Les **tarifs des services évoluent peu** pour 2026. Toutefois, il faudra envisager de revoir notre politique tarifaire afin de tendre vers un équilibre plus proche de la réalité des coûts des services mais tout en gardant un côté incitatif.

Il est à noter parmi les recettes des services, les refacturations de personnel effectuées auprès des budgets annexes (tourisme, assainissement collectif et non collectif) pour un montant de 510 000 €.

1.4 Le remboursement de la TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) a été élargi à certaines dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Pour 2026, ne sachant pas si ce dispositif est pérennisé, la recette est toutefois maintenue et estimée à **240 000 €**.

2 – Les orientations en matière de dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles** de la section de **fonctionnement**, avec un montant de **39,56 millions d'euros**, sont estimées en **hausse de 1,7 %** par rapport au budget de 2025.

2.1 Les charges générales de fonctionnement

Les charges générales comprennent notamment les réparations sur les bâtiments et les voiries, l'entretien des espaces verts, les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de carburants, les assurances, les transports, les frais d'affranchissement et la maintenance des équipements.

Ces dépenses sont estimées à **7 865 000 €** pour l'année 2026.

2.2 Les subventions aux organismes

Dans les subventions aux organismes, nous retrouvons comme évoqué précédemment les **2,1 millions d'euros à destination du monde associatif** ainsi que les **2,2 millions de contribution au SMEEOM**.

La **contribution aux services d'incendie et de secours** est portée à un montant de **595 000 €** (585 000 € en 2025).

Cette année, la **participation au budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal** s'élève à un montant maximum de **300 000 €**. Ce montant pourra être réajusté à la baisse lors de la reprise des résultats.

Suite à la prise de la compétence assainissement collectif, le budget principal de la Communauté est amené à poursuivre le versement d'une subvention au budget annexe de l'assainissement collectif des eaux usées pour un montant de **300 000 €**, comme nous le verrons par la suite.

2.3 La péréquation

Parmi les atténuations de produits, outre la dotation de solidarité communautaire ; nous retrouvons également le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La Communauté est contributrice à ce fonds : le montant est évalué à **1 800 000 €**, soit une hausse prévisionnelle de près de 160 000 €.

2.4 Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette, en intégrant les intérêts courus non échus, sont estimés à **460 000 €** pour 2026, contre 400 000 € en 2025.

2.5 L'évolution prévisionnelle des rémunérations

	MASSE SALARIALE	REMUNERATION PRINCIPALE Titulaires	Primes NBI SFT Titulaires	REMUNERATION CONTRACTUELS et APPRENTIS	Assurance statutaire + participation employeur Prévoyance santé	Charges sociales
Réalisé 2020	6 603 638 €	3 180 408 €	767 691 €	680 304 €	23 423 €	1 951 812 €
Réalisé 2021	6 664 724 €	3 317 020 €	791 106 €	636 519 €	23 466 €	1 896 613 €
Réalisé 2022	7 812 279 € (+ 17%)	3 596 358 €	900 654 €	927 267 €	83 959 €	2 304 038 €
Réalisé 2023	8 644 776 € (+ 9%)	3 964 073 €	956 161 €	1 155 910 €	93 609 €	2 475 023 €
Réalisé 2024	9 121 108 € (+ 5,5%)	4 142 703 €	1 131 718 €	1 247 010 €	99 160 €	2 500 514 €
Prévisionnel 2025	9 778 693 € (+ 7,2%)	4 323 200 €	1 131 906 €	1 332 310 €	122 730 € (dont 65 000 € d'assurance statutaire)	2 868 547 €
Prévisionnel 2026	10 041 297 € (+ 2,68%)	4 512 200 €	1 119 520 €	1 304 790 €	156 388 € (dont 68 000 € d'assurance statutaire)	3 016 390 €

Les prévisions de dépenses du personnel de 2026 sont en légère hausse afin de tenir compte de :

A - La hausse de 3 points de la part patronale CNRACL

Le décret relatif à la hausse des taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL a programmé l'augmentation de 12 points du taux de cotisations vieillesse des employeurs sur 4 ans.

Cette augmentation représente **142 300 €** pour le prévisionnel 2026.

B - L'augmentation de la participation à l'assurance prévoyance du personnel

Dans le cadre du contrat collectif de prévoyance proposé aux agents, notre établissement participe à hauteur de 15 € par mois à la cotisation des agents.

Le contrat doit être reconduit le 1er janvier 2026 avec une adhésion obligatoire des agents au nouveau contrat et une participation employeur de minimum 50 %.

Pour rappel, cette assurance est primordiale pour les agents qui, dans le cas de longue maladie, se retrouvent à demi-salaire ; cette assurance permet de leur maintenir un niveau de rémunération à 95 % de leur traitement de base.

Le coût de la participation employeur représentera un coût supplémentaire de 39 000 €.

C - les évolutions de carrière de l'année et la prévision de remplacements

viennent compléter ces prévisions dont l'augmentation reste très modérée.

A titre d'information, l'évolution moyenne prévue au 01.01.2026 de la masse salariale en France est de 2,10 % et pour **les intercommunalités de notre strate est de 4,10 %** (source Adelyce) ce qui pour 2026 nous place en deçà de ces prévisions avec 2,68 %.

Ceci s'explique par des effectifs stables et des départs en retraite d'agents recrutés dans les années 80 avec un niveau d'ancienneté élevé et remplacés par des agents plus jeunes, faisant varier la masse salariale à la baisse (Glissement Vieillesse Technicité)

2.6 Le schéma de mutualisation

A - Bilan du schéma de mutualisation 2014/2020

Dans le cadre du schéma de mutualisation adopté le 4 décembre 2015, le plan d'actions 2015/2020 prévoyait :

1 - la création de services communs : c'est ainsi que certains services fonctionnels ont été mis en commun entre la Communauté de Communes et le CIAS ; par ailleurs, les services ressources de la Communauté de Communes apportent leur expertise aux Communes membres qui les sollicitent.

Il s'agit des services suivants :

- Financier et Comptable,
- Ressources Humaines,
- Informatique,
- Commande Publique,
- Communication,

Cette mise en commun s'est accompagnée du transfert des personnels à la Communauté de Communes.

2 - la mise à disposition aux Communes membres de certains services opérationnels :

- Service Jeunesse et Sport et École de Musique dans le cadre des interventions pour les activités périscolaires des Communes,
- Service Police Intercommunale et Fourrière animale,
- Instruction du droit des sols.

Des conventions ont été passées avec les Communes ayant souhaité adhérer.

3 - les groupements de commandes

Le service Commande publique de la Communauté de Communes a passé un certain nombre de marchés publics en groupement de commandes avec le CIAS ou des Communes membres, il s'agit :

- du marché de fournitures administratives avec les communes l'ayant souhaité,
- du marché d'assurance statutaire du personnel et du contrat collectif maintien de salaire passés avec le CIAS,
- de maîtrises d'ouvrage partagées avec les communes de Valence d'Agen, de Lamagistère, d'Auvillar et de Castelsagrat,
- d'achat de tondeuses autoportées,
- d'achat d'Équipements de Protection Individuelle (EPI),
- d'achat de produits de nettoyage,
- d'achat de défibrillateurs réglementaires.

La première période du schéma de mutualisation est arrivée à son terme en 2020.

B - Schéma de mutualisation 2022-2026

Conformément à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport relatif aux mutualisations de services, entre les services de la Communauté de Communes et les services des communes membres doit être établi ; ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Il doit prévoir notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation :

- sur les effectifs de la Communauté de Communes et des Communes concernées,
- sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis (simple) aux conseils municipaux et le Conseil Communautaire sera amené à délibérer pour l'adoption de ce schéma.

Comme cela a été précisé, le précédent schéma de mutualisation a permis :

- la mutualisation des services fonctionnels entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- la mise à disposition de personnels de la Communauté de Communes aux Communes dans des secteurs opérationnels : activités périscolaires et police intercommunale.
- des groupements de commande.

Il convient maintenant de **poursuivre et d'approfondir** ces actions avec le nouveau schéma de mutualisation, dans un cadre de dialogue social et en concertation avec les communes membres.

Néanmoins, il est à souligner que le développement de cette administration commune est aujourd'hui retardé en raison de la difficulté à recruter dans la plupart des services, y compris fonctionnels.

3 – Les orientations en matière de dépenses d'investissement

Le projet de budget pour 2026 dépasserait les **12 millions d'euros** sur la section d'investissement.

3.1 Les opérations d'investissement et les autorisations de programme

Les principaux chantiers et projets vous ont été présentés.

Les nouvelles inscriptions concernant les **dépenses d'équipement** (hors subventions versées) au titre de l'année 2026 atteindraient **7,5 millions d'euros**.

Les principales opérations réalisées par la Communauté font l'objet d'Autorisations de Programme, les dépenses étant réalisées sur plusieurs années.

L'évolution de ces autorisations vous est proposée en suivant, en tenant compte des réalisations antérieures et des évolutions de certains projets.

Les crédits de paiement pour 2026, à l'heure actuelle, approchent les 6,7 millions d'euros selon les premières estimations.

Détail des opérations gérées en autorisations de programme

Étape : Orientation budgétaire 2026			MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT
N°	Objet	Date de création	Montant	Révision	Montant total	2026
89	PLUi-H	2016	603 000,00 €		603 000,00 €	20 000,00 €
FC	Fonds de concours	2018	7 257 565,06 €		7 257 565,06 €	1 800 000,00 €
FC2021	Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000,00 €		9 000 000,00 €	
104	Transition énergétique écoles	2021	4 315 889,35 €		4 315 889,35 €	5 500,00 €
105	Transition énergétique bâtiments communautaires	2021	1 960 403,32 €		1 960 403,32 €	419 500,00 €
106	Programme travaux écoles 2021-2026	2021	4 866 172,05 €		4 866 172,05 €	1 143 000,00 €
108	Voirie 2022-2026	2022	8 085 000,00 €	630 000,00 €	8 715 000,00 €	2 379 600,00 €
109	Circulation douce 2022-2026	2022	3 300 000,00 €	-480 000,00 €	2 820 000,00 €	632 000,00 €
110	Recyclerie	2022	1 062 803,00 €	40 000,00 €	1 102 803,00 €	50 000,00 €
103	Musée de la faïence et de la battellerie	2023	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	800 000,00 €
111	Espace partagé – Co-working	2023	1 215 000,00 €		1 215 000,00 €	600 000,00 €
112	Aide au secteur locatif public	2024	920 000,00 €		920 000,00 €	400 000,00 €
113	Arrosage – drainage au golf	2025	550 000,00 €		550 000,00 €	293 000,00 €

Les services sont par ailleurs en demande d'équipements ou de menus aménagements sur les bâtiments.

Tel est le cas pour la déchetterie de Mesplès avec l'acquisition d'un télescopique (145 000 €) ou l'école de musique dont les besoins sont estimés à 49 000 €.

3.2 Les subventions versées

Les 2 330 000 € de subventions d'équipement vous ont déjà été présentés. Pour rappel, il s'agit pour l'essentiel de :

- 1 800 000 € de fonds de concours à destination des communes (un peu plus de 3,1 millions d'euros sont engagés sur cette autorisation de programme),
- 100 000 € d'aides à l'immobilier d'entreprises,
- 400 000 € d'accompagnement au secteur locatif public,
- 15 000 € de soutien à l'investissement au secteur agricole.

3.3 Le remboursement de la dette

L'annuité de la dette pour 2026 est estimée à un montant total de 2,73 millions d'euros (**430 000 €** d'intérêts et **2 300 000 €** de capital).

Aux charges financières, il convient de rajouter 10 000 € au titre des intérêts courus non échus.

Ainsi l'évolution prévisionnelle des annuités de remboursement des emprunts en-cours serait la suivante :

Ex.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Amort.
2025	14 091 081,83	3 000 000,00	2 497 790,05	382 642,54	2,57%	2 112 147,51
2026	14 978 934,32	1 900 000,00	2 717 829,52	425 339,15	2,59%	2 292 490,37
2027	14 586 443,95	0,00	2 691 235,70	392 414,51	2,61%	2 298 821,19
2028	12 287 622,76	0,00	2 505 685,79	334 014,45	2,66%	2 171 671,34
2029	10 115 951,42	0,00	2 231 854,57	277 676,09	2,68%	1 954 178,48
2030	8 161 772,94	0,00	2 210 480,83	222 662,18	2,68%	1 987 818,65
2031	6 173 954,29	0,00	1 548 482,24	168 286,69	2,72%	1 380 195,55

4 – Les orientations en matière de recettes d'investissement

4.1 Les recettes d'investissement, hors emprunt

Les recettes d'investissement se composent principalement de :

- l'autofinancement,
- les subventions,
- le remboursement d'une partie de la TVA au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée,
- d'autres recettes exceptionnelles (vente, ...).

Le **remboursement de la TVA** sur les opérations d'investissement réalisées via le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est estimé à **920 000 euros** et est proportionnel aux prévisions des dépenses d'équipement.

Les travaux réalisés par la communauté peuvent bénéficier de **subventions** : le montant prévisionnel est de **1,5 million d'euros**.

Les **produits des cessions** représentent **32 200 €** (terrains situés à proximité de la maison de santé).

4.1 Le recours à l'emprunt

La Communauté de Communes s'est dotée d'un **plan pluriannuel d'investissement ambitieux** sur la durée du mandat.

L'année 2026 concrétise la poursuite de cette vague d'investissement. Cette première ébauche de budget, dont des arbitrages restent à faire, nécessitera un **emprunt d'équilibre**.

Le montant de cet emprunt sera déterminé dès lors que les comptes 2025 seront arrêtés et les résultats repris.

Budgets Annexes

Budget Annexe : Assainissement non collectif (SPANC)

Depuis 2023, les campagnes de diagnostics ont repris et se poursuivent en 2026.
Le budget serait donc estimé comme suit :

DÉPENSES	Budget 2025	Orientations 2026
011- Charges à caractère général	8 310,00 €	9 000,00 €
012- Charges de personnel	25 000,00 €	28 010,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	756,32 €	700,00 €
67 – Charges exceptionnelles	220,00	220,00
68 – Dotations aux provisions	300,00	300,00
023 – Virement à la section d'investissement		17 000,00 €
002 – Résultat d'exploitation reporté	8 308,68 €	
Total des dépenses d'exploitation	42 895,00 €	54 930,00 €

RECETTES	Budget 2025	Orientations 2026
70 – Redevances assainissement	42 895,00 €	55 230,00 €
75 – Produits divers		
Total des recettes d'exploitation	42 610,00 €	54 930,00 €

Il est proposé de racheter le véhicule existant, actuellement loué, au prix de 17 000 €. Cette dépense est financée par un virement de la section de fonctionnement.

Budget Annexe : Tourisme

Au 1^{er} Janvier 2019, l'office de tourisme des Deux Rives a été créé, couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté, sous la forme d'un Service d'intérêt Public à caractère Administratif doté de la seule autonomie financière. Ainsi, ce service fait l'objet d'un budget annexe propre, mais le conseil communautaire reste compétent pour la gestion administrative et financière de ce budget.

Section de fonctionnement

Le budget serait estimé comme suit :

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	Orientations 2026
	Dépenses réelles	250 436,32 €	266 394,78 €	277 729,56 €	269 582,90 €	307 672,00 €	305 180,00 €
011	Charges à caractère général	70 088,27 €	80 623,49 €	92 935,67 €	66 246,24 €	92 500,00 €	85 180,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 348,05 €	185 771,29 €	184 793,89 €	203 336,66 €	215 172,00 €	220 000,00 €
	Dépenses d'ordre	2 350,80 €	3 982,36 €	5 941,00 €	8 522,00 €	7 500,00 €	5 300,00 €
023	Virement à la section d'investissement						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350,80 €	3 982,36 €	5 941,00 €	8 522,00 €	7 500,00 €	5 300,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	252 787,12 €	270 377,14 €	283 670,56 €	278 104,90 €	315 172,00 €	310 480,00 €

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	Orientations 2026
	Recettes réelles	240 535,13 €	265 238,67 €	288 947,26 €	295 319,44 €	313 000,00 €	308 313,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté					33 228,35 €	0,00 €
70	Produits des services	14 262,70 €	11 236,85 €	13 947,26 €	9 626,00 €	9 771,65 €	8 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	226 272,43 €	254 001,82 €	275 000,00 €	284 250,00 €	270 000,00 €	300 313,00 €
75	Autres produits de gestion courante				42,00 €		
77	Produits exceptionnels				1 401,44 €		
	Recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 172,00 €	2 167,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					2 172,00 €	2 167,00 €
	Total recettes de fonctionnement	240 535,13 €	265 238,67 €	288 947,26 €	295 319,44 €	315 172,00 €	310 480,00 €

La section de fonctionnement serait stable **en 2026**, en comparaison au budget 2025, pour atteindre **310 480 €**.

Elle serait équilibrée avec **une subvention de 300 000 €** (contre 270 000 € en 2025). Ce budget est également établi sans reprise des résultats, par conséquent cette subvention pourra être réduite lors de l'élaboration du budget supplémentaire.

AR Prefecture

082-248200016-20251017-2025CC7_1_1_88-DE
 Reçu le 28/10/2025
 Publié le 28/10/2025

Section d'investissement

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	Orientations 2026
	Dépenses réelles	12 805,36 €	6 000,00 €	0,00 €	19 131,20 €	16 689,79 €	3 133,00 €
20-21	Immobilisations incorporelles et corporelles	12 805,36 €	6 000,00 €	0,00 €	19 131,20 €	16 689,79 €	3 133,00 €
	Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 172,00 €	2 167,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections					2 172,00 €	2 167,00 €
	Total des dépenses d'investissement	12 805,36 €	6 000,00 €	0,00 €	19 131,20 €	18 861,79 €	5 300,00 €

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	Orientations 2026
	Recettes réelles	2 100,60 €	0,00 €	0,00 €	11 542,39 €	11 361,79 €	0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					11 361,79 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 100,60 €	0,00 €	0,00 €	11 542,39 €		
13	Subventions d'investissement		0,00 €	0,00 €			
	Recettes d'ordre	2 350,80 €	3 982,36 €	5 941,00 €	8 522,00 €	7 500,00 €	5 300,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350,80 €	3 982,36 €	5 941,00 €	8 522,00 €	7 500,00 €	5 300,00 €
	Total recettes d'Investissement	4 451,40 €	3 982,36 €	5 941,00 €	20 064,39 €	18 861,79 €	5 300,00 €

La section d'investissement, quant à elle, serait de 5 300 € afin de constater les écritures d'amortissement et procéder à l'acquisition d'**équipements utiles à la promotion touristique**.

Budget Annexe : Assainissement Collectif des eaux usées

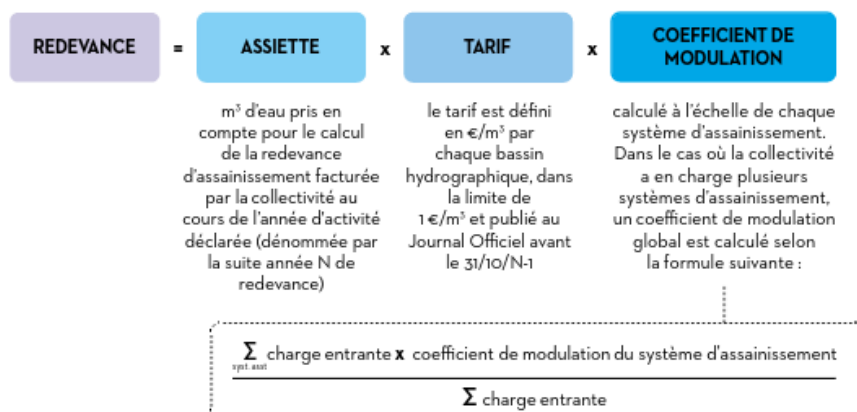
Depuis le 1^{er} Janvier 2021, la Communauté de Communes des Deux Rives est compétente en matière d'assainissement collectif des eaux usées.

Compte tenu des **disparités tarifaires** existantes sur notre territoire, un **lissage** a été adopté en avril 2022 en Conseil communautaire pour arriver en 2029 à un tarif unique. Cependant, compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement et du plan pluriannuel d'investissement à mener, ce lissage a été revu en appliquant dès 2025 les tarifs initialement prévus pour 2027 et un tarif unique sera donc en vigueur en 2027.

Le financement des Agences de l'Eau est aujourd'hui assuré, principalement par les usagers, au travers de la redevance performance venant à compter du 1^{er} janvier 2025 se substituer à la redevance modernisation des réseaux de collecte.



CALCUL DE LA REDEVANCE



L'année 2025 ayant été une année transitoire, le coefficient de modulation global a été fixé à 0,3 pour tous les systèmes d'assainissement, soit un coefficient de performance maximal à appliquer au tarif de 0,35 € / m³. La performance des réseaux ne sera prise en compte qu'à partir de 2026 selon les données de 2024.

Cet enjeu sera à prendre en compte dans l'évolution de la facture de l'utilisateur et dans l'évolution de la structure des charges du service.

Le coefficient de performance n'est à ce jour pas connu de manière définitive et le coefficient à appliquer à l'utilisateur sera soumis à délibération de l'assemblée en fin d'année.

Le budget 2026 est évalué comme suit, mais doit toutefois être affiné par le conseil d'exploitation et la commission environnement.

Section d'exploitation

Malgré la volonté de réduire la subvention d'équilibre en provenance du budget principal, compte tenu des investissements à financer et de la structuration intervenue en terme de personnel, il vous sera proposé de **maintenir la somme de 300 000 €**.

La **section d'exploitation** atteindrait **1 910 000 €** en 2026.

Dépenses – Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	Orientations 2026	Evolution 2026 – 2025
Charges à caractère général	307 341,45 €	466 694,95 €	490 907,92 €	544 097,97 €	552 700,00 €	638 000,00 €	15,43 %
Charges de personnel	158 564,93 €	273 942,04 €	304 391,42 €	308 332,10 €	319 000,00 €	334 750,00 €	4,94 %
Autres charges de gestion courante	6 911,14 €	2 775,69 €	4 013,22 €	2 621,26 €	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 %
Charges financières	65 222,77 €	38 996,28 €	40 100,04 €	78 048,11 €	88 000,00 €	108 000,00 €	22,73 %
Charges exceptionnelles	0,00 €	85,52 €	18 219,60 €	9 504,67 €	4 500,00 €	4 850,00 €	7,78 %
Dotations aux provisions	6 500,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 %
Dépenses imprévues					20 300,00 €	25 000,00 €	23,15 %
Total dépenses réelles d'exploitation	544 540,29 €	812 494,48 €	887 632,20 €	972 604,11 €	1 020 000,00 €	1 146 100,00 €	12,36 %
Amortissements des biens	282 621,82 €	345 899,42 €	440 438,90 €	441 315,64 €	510 000,00 €	555 000,00 €	8,82 %
Virement à la section d'investissement					145 986,00 €	208 900,00 €	43,10 %
Total des dépenses d'exploitation	827 162,11 €	1 158 393,90 €	1 328 071,10 €	1 413 919,75 €	1 675 986,00 €	1 910 000,00 €	13,96 %

Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre), d'un montant estimé à 1 146 100 €, augmenteraient de 12 % par rapport à 2025.

Cette hausse doit toutefois être nuancée car désormais avec la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, il convient de prévoir le reversement de la redevance performance. Une somme de 70 000 € est prévue à cet effet, que nous retrouvons également en recettes.

Recettes – Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	Orientations 2026	Evolution 2026 – 2025
Vente de produits, prestations de services, marchandises	578 475,69 €	643 455,42 €	774 357,56 €	882 983,85 €	1 252 486,00 €	1 466 500,00 €	17,09 %
Subventions d'exploitation	470 308,00 €	317 120,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 %
Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,20 €	0,00 €	0,18 €	0,00 €	0,00 €	-%
Produits exceptionnels	12 310,47 €	334,73 €	5 183,25 €	4 439,98 €	0,00 €	0,00 €	-%
Reprises sur provisions	0,00 €	549,91 €	3 201,99 €	831,33 €	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 %
Total recettes réelles d'exploitation	1 061 094,16 €	961 461,26 €	1 082 742,80 €	1 288 255,34 €	1 555 986,00 €	1 770 000,00 €	13,75 %
Amortissements des subventions	127 970,85 €	99 479,85 €	142 878,15 €	117 763,00 €	120 000,00 €	140 000,00 €	16,67 %
Résultat d'exploitation reporté					0,00 €	0,00 €	-%
Total recettes d'exploitation	1 189 065,01 €	1 060 941,11 €	1 225 620,95 €	1 406 018,34 €	1 675 986,00 €	1 910 000,00 €	13,96 %

L'autofinancement de la section d'investissement est assuré par les amortissements, soit **410 000 €**. Désormais grâce aux produits de la tarification, un complément de 209 000 € est possible et permet de conforter notre capacité à emprunter et à investir.

Section d'investissement

Il s'agit toujours d'un **budget contraint** où les **dépenses doivent être mesurées et adaptées à nos capacités**.

Notre politique d'investissement doit faire face à des **obligations réglementaires** et une forte pression afin de réaliser les diagnostics sur l'ensemble de notre territoire.

Par ailleurs, les **équipements vieillissants** nous imposent de réaliser des travaux sur nos stations et réseaux. De plus, il devient désormais important de se doter d'un système performant afin de ne pas être pénalisé sur le coefficient de modulation servant à déterminer la redevance de l'Agence de l'Eau.

Les dépenses d'équipement sont contenues à une **enveloppe globale de 1 596 000 €**, contre 1 570 000 € en 2025.

Dépenses – Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Restes à réaliser à reporter en 2025	Budget 2025	Orientations 2026
Diagnostics	35 621,60 €	84 344,33 €	21 663,55 €	9 190,00 €		0,00 €	
Schémas directeurs				135 207,51 €		150 000,00 €	150 000,00 €
Boues	0,00 €	9 986,65 €	65 790,76 €	3 650,00 €	36 365,97 €	30 398,00 €	10 000,00 €
Réseaux y compris postes relevage	31 943,40 €	146 999,87 €	410 394,36 €	504 317,07 €	387 170,34 €	316 100,00 €	170 000,00 €
Branchements	2 210,00 €	29 015,29 €	94 370,93 €	174 535,01 €	18 165,25 €	212 000,00 €	200 000,00 €
Stations d'épuration	70 383,03 €	46 404,85 €	87 045,90 €	250 713,28 €	52 954,23 €	284 819,00 €	210 000,00 €
Matériel	0,00 €	39 777,56 €	3 196,14 €	4 489,23 €		11 683,00 €	35 000,00 €
Télégestion – Autosurveillance	0,00 €	9 021,20 €	0,00 €	0,00 €		40 000,00 €	56 000,00 €
Réhabilitation station Malausse	5 118,30 €	11 136,56 €	617 327,18 €	240 035,75 €		15 000,00 €	0,00 €
SIG et modernisation des réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
Mise en place diagnostic permanent							10 000,00 €
Station et réseaux Lamagistère						390 000,00 €	300 000,00 €
Travaux – Schémas directeurs						115 000,00 €	450 000,00 €
Dépenses d'équipement	145 276,33 €	376 686,31 €	1 299 788,82 €	1 322 137,85 €	494 655,79 €	1 570 000,00 €	1 596 000,00 €
Remboursement capital de la dette	175 300,66 €	197 998,29 €	190 893,20 €	262 788,17 €		295 636,00 €	368 000,00 €
Créance Malausse	80 000,00 €						
Solde d'exécution (résultat reporté)						307 128,31 €	
Dépenses imprévues				0,00 €		71 079,90 €	31 727,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	400 576,99 €	574 684,60 €	1 490 682,02 €	1 584 926,02 €	494 655,79 €	2 243 844,21 €	1 995 727,00 €
Amortissements des subventions	127 970,85 €	99 479,85 €	142 878,15 €	117 763,00 €		120 000,00 €	140 000,00 €
Opérations patrimoniales							20 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	528 547,84 €	674 164,45 €	1 633 560,17 €	1 702 689,02 €	494 655,79 €	2 363 844,21 €	2 135 727,00 €
					2 858 500,00 €		

Les premières hypothèses de travail font donc état d'un **nouvel emprunt d'équilibre** à contracter d'un montant de près de **1 250 000 €**.

AR Prefecture

082-248200016-20251017-2025CC7_1_1_88-DE
Reçu le 28/10/2025
Publié le 28/10/2025

Recettes – Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Restes à réaliser	Budget 2025	Orientations 2026
Subventions – Diagnostics	0,00 €	0,00 €	29 348,50 €	57 486,92 €		205 837,45 €	84 249,00 €
Subventions – STEP – Réseaux	0,00 €	5 156,00 €	2 578,00 €	238 602,50 €		227 578,00 €	2 578,00 €
Subventions – Matériel	0,00 €	14 000,00 €		0,00 €			
Sous-total subventions	0,00 €	19 156,00 €	31 926,50 €	296 089,42 €	0,00 €	433 415,45 €	86 827,00 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	860 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	1 000 000,00 €	1 250 000,00 €
Créance Malause	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement						154 098,55 €	
Transfert des résultats	379 385,47 €						
Avance remboursable CC2R	500 000,00 €						
Total recettes réelles d'investissement	879 385,47 €	24 156,00 €	891 926,50 €	926 089,42 €	600 000,00 €	1 602 514,00 €	1 351 827,00 €
Amortissements des biens	282 621,82 €	345 899,42 €	440 438,90 €	441 315,64 €		500 000,00 €	555 000,00 €
Opérations patrimoniales							20 000,00 €
Autofinancement de la section d'exploitation						145 986,00 €	208 900,00 €
Solde d'exécution (résultat reporté)							
Total recettes d'investissement	1 162 007,29 €	370 055,42 €	1 332 365,40 €	1 367 405,06 €	600 000,00 €	2 248 500,00 €	2 135 727,00 €
					2 848 500,00 €		

Le capital restant dû de dette s'élèverait à **3,1 millions d'euros au 31 décembre 2025**.

Ex.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Amort.
2025	2 810 568,92	600 000,00	376 413,76	80 179,80	2,57%	295 633,96
2026	3 114 934,96	850 000,00	443 262,63	96 657,38	2,71%	346 605,25
2027	3 618 329,71	0,00	431 497,25	95 103,64	2,73%	336 393,61
2028	3 281 936,10	0,00	393 866,02	86 506,99	2,76%	307 359,03
2029	2 974 577,07	0,00	387 721,62	79 076,16	2,79%	308 645,46
2030	2 665 931,61	0,00	350 011,89	71 669,58	2,82%	278 342,31
2031	2 387 589,30	0,00	324 409,80	65 349,27	2,86%	259 060,53
2032	2 128 528,77	0,00	317 557,83	59 402,53	2,92%	258 155,30

